

# Conditions générales

## Gymnastique, Aquagym, Danses de tous pays, Entraînement urbain

---

### Organisation

Les inscriptions aux cours de Gymnastique, Aquagym, Danses de tous pays et Entraînement urbain sont gérées semestriellement par Pro Senectute Vaud selon les principes ci-dessous.

Il est possible de rejoindre un cours à tout moment, dans la mesure des places disponibles.

Les cours ont lieu en majorité selon un planning hebdomadaire, parfois à quinzaine, et hors vacances scolaires, sauf exception.

### Inscriptions

Pour s'inscrire, contacter Pro Senectute Vaud au 021 646 17 21, ou [sport@vd.prosenectute.ch](mailto:sport@vd.prosenectute.ch), ou via notre site internet [www.vd.prosenectute.ch](http://www.vd.prosenectute.ch).

Les demandes d'inscription sont prises en considération selon l'ordre d'arrivée. Chaque inscription vaut jusqu'à la fin du semestre.

Les personnes intéressées peuvent prendre part à une séance d'essai gratuite si le cours n'est pas complet. L'inscription doit être confirmée à Pro Senectute Vaud dans les jours qui suivent au moyen du Bulletin d'inscription uniquement. Les personnes qui renoncent à s'inscrire doivent nous en informer.

### Facturation

Toutes nos prestations sont calculées TVA incluse. Le montant facturé est dû pour toute la période concernée, soit 1<sup>er</sup> semestre : de janvier à juillet, 2<sup>ème</sup> semestre : d'août à décembre.

La facturation a lieu en fin de semestre. Une facture est envoyée aux personnes inscrites.

Pour l'aquagym, le tarif d'entrée à la piscine n'est pas compris dans le prix du cours. Ce montant peut varier d'une piscine à l'autre.

### Confirmation

Une confirmation est envoyée par Pro Senectute Vaud à réception du Bulletin d'inscription.

### Frais d'annulation d'inscription

Si le semestre a déjà commencé : 100 % du prix du cours sera perçu.

Des exceptions peuvent être consenties en cas de maladie ou d'accident, moyennant présentation d'un certificat médical. Des frais administratifs de CHF 25.- sont facturés pour l'établissement du décompte.

Pour être valable, l'annulation doit être effectuée auprès de Pro Senectute Vaud, 021 646 17 21 ou [sport@vd.prosenectute.ch](mailto:sport@vd.prosenectute.ch).

### Absences

En règle générale les séances manquées, pour quelque raison que ce soit, ne peuvent pas être rattrapées et ne sont pas remboursées.

En cas d'absence de longue durée pour raisons de santé, les séances non fréquentées peuvent être remboursées dès la 4<sup>ème</sup> échéance manquée d'affilée, moyennant présentation d'un certificat médical couvrant toute la durée de l'absence.

## **Absences** (suite)

Les 3 premières séances non fréquentées ne sont pas remboursées. Des frais administratifs de CHF 25.- sont facturés dans tous les cas pour l'établissement du décompte.

Toute absence de longue durée doit impérativement être annoncée à Pro Senectute Vaud et à l'intervenant.

## **Renouvellement ou cessation d'activité**

Tout souhait de non-reconduction d'inscription doit être annoncé à Pro Senectute Vaud au minimum 10 jours ouvrables avant le début du prochain semestre. Le non-respect de ce délai engendrera une facture de 30% du prix du semestre pour frais administratifs.

Toute cessation définitive en cours de semestre doit également être annoncée dans les plus brefs délais, quel qu'en soit le motif.

## **Annulation de cours par Pro Senectute Vaud**

En cas d'effectif insuffisant, Pro Senectute Vaud se réserve le droit d'annuler un cours. Les personnes inscrites en sont averties.

En cas de force majeure, Pro Senectute Vaud se réserve le droit d'annuler de 1 à 3 séances sur un semestre sans dédommagement. En raison des tarifs modérés qui sont pratiqués, les séances qui tombent à titre exceptionnel seront tout de même facturées.

## **Bénévolat**

Le statut de bénévole au sein des activités de Pro Senectute Vaud ne donne droit à aucune réduction ni autre avantage relatif aux modalités d'inscriptions ou de participation à d'autres prestations.

## **Public cible**

Toutes les offres s'adressent aux femmes et aux hommes dès 60 ans. Des exceptions peuvent être consenties pour les personnes dès 50 ans au bénéfice de l'AI.

## **Assurance et responsabilité**

Chaque participant doit être assuré personnellement contre les accidents.

Pro Senectute Vaud n'assume aucune responsabilité en cas de vols ou autres délits.

## **Subventions et aide financière**

Cette activité est partiellement subventionnée par l'Office fédéral des assurances sociales car elle favorise tout particulièrement l'indépendance et l'autonomie des seniors.

Le prix d'une activité ne doit empêcher personne de participer. Notre Service social est à disposition pour étudier l'éventuelle possibilité d'un soutien financier, en toute confidentialité.

Pro Senectute Vaud

Activité physique et santé

021 646 17 21

sport@vd.prosenectute.ch

Mars 2024